

Arcueil, le 31 mai 2010

Marie-Damienne Odent Maria Bolzinger Michel-Bernard Vialle Co-secrétaires généraux Jean-Philippe Carabin Secrétaire académique

Objet : Epreuve d'histoire des arts

## Monsieur le Recteur,

Nous sommes alertés par des collègues sur les conditions d'organisation et de rémunération de l'épreuve d'histoire des arts expérimentée cette année, épreuve dont nous contestons le contenu - défini localement pour un examen national – mais aussi les modalités d'évaluation - les élèves concernés sont évalués par leurs propres professeurs.

La mise en œuvre des épreuves débouche sur un certain nombre de dérives qui nous conduisent à solliciter de votre part un cadrage auprès des chefs d'établissement. Les collègues sont amenés à exercer les fonctions de jury :

- sans convocation ni aucun ordre de mission
- sans aucune rémunération
- avec pression pour rattraper les cours lorsque les tâches de jury s'effectuent sur leur temps de service...

L'expérimentation de cette épreuve sur des bases, déjà très contestables, ne peut donner lieu, sous couvert d'organisation locale, à une remise en cause des conditions de rémunération prévues par les textes.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Recteur, que ces nouvelles tâches soient encadrées par vos services, dans le respect des statuts et règlements. La participation aux jurys des examens et des concours est une charge normale d'emploi mais seule une convocation en bonne et due forme émanant du Recteur engage la participation. D'autre part, la participation aux épreuves orales donne droit à des indemnités établies sur la base de vacations.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Marie-Damienne Odent – Maria Bolzinger – Jean-Philippe Carabin – Michel Vialle